



France Biotech demande au gouvernement de donner aux députés les chiffres exacts sur le crédit impôt recherche et de soutenir deux amendements au projet de loi de finances 2008

Paris, le 15 novembre 2007 - France Biotech, l'association française des entreprises de biotechnologies (www.france-biotech.org), demande au gouvernement de présenter les chiffres officiels de ventilation du crédit impôt recherche passé et futur entre PME et grandes entreprises, afin que le débat parlementaire prévu demain se déroule correctement.

Le projet du nouveau CIR, dans le PLF 2008, va pénaliser des centaines, voir des milliers de PME innovantes, si les amendements proposés par le député Daniel Garrigue ne sont pas votés.

Les deux amendements sont critiques pour que le CIR, nouvelle formule, ne baisse pas et n'affecte pas de très nombreuses PME innovantes - notamment les plus jeunes - alors que plusieurs milliards d'Euros vont bénéficier aux grandes et très grandes entreprises, sans effet de levier majeur sur un accroissement de la recherche privée française:

1. Le premier amendement demande la réintégration des avances remboursables dans l'assiette des dépenses éligibles pour le calcul du CIR ;
2. Le deuxième amendement demande la hausse du taux du CIR (de 30% à 50%) pour les PME de moins de 5 ans.

Les amendements défendus notamment par les députés Olivier Dassault et Jean-Michel Fourgous, ont été freinés du fait de chiffres inexacts, donnés le 8 novembre par Madame le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en Commission des Finances de l'Assemblée Nationale (lien sur le compte-rendu officiel du débat entre le ministre et la commission des finances sur le CIR - http://www.assemblee-nationale.fr/13/budget/plf2008/commissions_elargies/cra/C009.asp).

Le 8 novembre, Madame le Ministre a déclaré à la Commission des Finances : « ...80 % du CIR va aux PME. Rapporté aux 3 milliards prévus, c'est un montant considérable... »

France Biotech indique que, selon les propres chiffres du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur les 980 millions d'Euros de CIR actuel, les PME (moins de 250 salariés) ne reçoivent en réalité que 54% (et non 80% !) du montant global du CIR, soit 529 millions d'Euros (Source : Division du CIR, Ministère de la recherche). Compte tenu du nouveau calcul du CIR (30% des dépenses, plafonnées à 100 millions d'Euros, et 5% des dépenses au-delà), sur les 3 milliards d'Euros estimés du futur CIR, France Biotech estime que seulement 30% à 40% du CIR (et non 80% !) ira vers les PME, les grands groupes recevant la part du lion.

Le Dr. Philippe Pouletty, Président de France Biotech souligne : « *Il est essentiel que la réforme ne pénalise pas des centaines de PME innovantes pour lesquelles le CIR est un facteur de survie critique. Nous demandons au gouvernement de soutenir les amendements proposés compte tenu des informations corrigées* ».

« *Tel qu'il est proposé, le nouveau CIR est plus une baisse déguisée de l'impôt sur les sociétés, qui bénéficiera en majorité aux grandes entreprises, qu'une incitation à fort effet de*



levier sur la recherche privée en France » indique le Dr. Charles Woler, vice-président exécutif de France Biotech.

A propos de France Biotech

France Biotech (www.france-biotech.org) est l'association française des entreprises de biotechnologie et de leurs partenaires. Sa mission est de contribuer à hisser l'industrie française des biotechnologies au rang de leader en Europe. France Biotech est un moteur de changement qui agit auprès des pouvoirs publics, des organisations économiques, de la recherche académique, des media et de la communauté des investisseurs notamment, pour favoriser l'émergence de la biotechnologie comme industrie de pointe prioritaire, et améliorer l'environnement économique, juridique, réglementaire et managérial de ces entreprises.

France Biotech agit sur les facteurs-clefs de succès pour une industrie des biotechnologies forte :

- dynamiser et mieux financer la R&D publique et privée : France Biotech a soutenu la création de l'Agence Nationale pour la Recherche proposée par le CSI et annoncée début 2004 par le gouvernement, et la focalisation de ses budgets sur les Sciences de la Vie et les Bionanosciences
- assurer une chaîne de financement liquide pour les jeunes entreprises de biotechnologies (de l'amorçage au marché boursier) : avec le CSI et d'autres partenaires, France Biotech a conçu et promu le statut de Jeune Entreprise Innovante, l'engagement des assureurs d'investir 6 milliards d'euros supplémentaires dans les PME innovantes via les fonds de capital investissement, et enfin le statut de Jeune Entreprise Cotée
- améliorer l'environnement managérial des sociétés en développant les échanges de bonnes pratiques, la formation et la mise en réseau des membres et de leurs partenaires industriels, investisseurs, chercheurs, etc.
- et enfin améliorer l'image des sciences de la vie au sein du public : France Biotech a organisé en 2004 BioPicture Festival, le 1er festival international de l'image des sciences de la vie et des biotechnologies et, en partenariat avec le Leem, le LIR, EuropaBio et BIA, a créé www.bioimpact.org site de référence sur les bénéfices apportés aux patients par les médicaments innovants issus des biotechnologies.

France Biotech compte aujourd'hui 150 adhérents. Les entreprises de biotechnologie membres de l'association regroupent la grande majorité des investissements, des employés et des produits innovants du secteur.

Contacts :

France Biotech

Angelita de Francisco, Déléguée Générale

contact@france-biotech.org

01 56 58 20 33

www.france-biotech.org

www.bioimpact.org

www.biopicture.com

Alize Public Relations

Caroline Carmagnol

caroline@alizerp.com

06 64 18 99 59